



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 17 septembre 2019

**Information sur l'absence d'avis de l'Autorité
environnementale de la région Occitanie relative à la
déclaration de projet emportant la mise en compatibilité
du PLU de Castelnau-le-Lez (34) en vue du projet
d'extension du complexe hôtelier du domaine de
Verchant.**

n°saisine : 2019-7572
n°MRAe 2019AO114

Par courrier reçu par la DREAL le 14 juin 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Castelnau-le-Lez (34) en vue du projet d'extension du complexe hôtelier du domaine de Verchant au titre des articles R104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 14 septembre 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).